

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**

Envoyé en préfecture le 03/10/2022  
Reçu en préfecture le 03/10/2022  
Affiché le   
ID : 038-213801004-20220927-DEL\_20220927\_08-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt deux et le vingt sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : M. Thierry GALIFOT à M. Jérôme LOOSDREGT

Excusés : M. Alexandre ASTOLFI  
Mme. Amina GHAFI

Secrétaire de séance : M. François DERAÏN

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 23 septembre 2022	Vendredi 23 septembre 2022	Lundi 3 octobre 2022

**8- Demande de subvention auprès de Sylv'Acctes au titre de l'appui aux opérations sylvicoles nécessaires à une gestion durable des forêts**

Il est indiqué au conseil municipal que le programme de travaux forestier proposé par l'Office National des Forêts, comprend notamment un projet de plantations d'enrichissement et de dégagement / dépressage. Ces travaux ont pour vocation un dosage d'essences adaptées au réchauffement climatique (introduction d'essences résistantes à la sécheresse et dégagements au bénéfice du sapin et du hêtre).

Ce projet peut faire l'objet d'une demande d'aide auprès de Sylv'ACCTES.

Les travaux concernent une surface de 1,8 ha sur la parcelle forestière cadastrée OB 227.

Le montant des travaux est estimé à 3 544,00€.

La commune sollicite une aide de 1 772,00€ €, soit 50 % du montant des travaux auprès de SYLV'ACCTES, dans le cadre du projet sylvicole territorial Sud Isère.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le maire à déposer les dossiers de demandes d'aides correspondants ;
- **DONNE** toutes délégations utiles au maire pour la mise en œuvre de ces dispositions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents à ce dossier.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

